



COMMENTAIRES DU CPQ POUR LE BUDGET FÉDÉRAL 2019

- Août 2018 -

COMMENTAIRES DU CPQ POUR LE BUDGET FÉDÉRAL 2019

Introduction et éléments de contexte

Le CPQ estime de première importance que le budget 2019 du Canada permette d'entretenir un environnement d'affaires véritablement concurrentiel au Canada, comme gage d'une plus grande prospérité et d'une meilleure qualité de vie pour les Canadiens. Ceci est d'autant plus vrai dans la conjoncture mondiale difficile et incertaine que nous connaissons actuellement, et qu'entretient notamment notre principal partenaire commercial et économique. Les défis que pose le contexte mondial s'ajoutent à ceux qui découlent de la révolution numérique et du vieillissement démographique, particulièrement prononcé au Québec.

L'environnement souhaité passe notamment par une économie dynamique, diversifiée et innovante, une fiscalité favorable à l'investissement privé, des politiques qui favorisent le développement des compétences de la main-d'œuvre, et des infrastructures de qualité, y compris les infrastructures numériques.

Fiscalité

Impôt des sociétés

Dans le contexte actuel, la capacité concurrentielle des entreprises canadiennes passe notamment par leur compétitivité fiscale, aujourd'hui grandement érodée par la réforme fiscale majeure mise en place aux États-Unis.

Rappelons que le taux d'impôt des sociétés aux États-Unis a été réduit de façon drastique en 2018, et qu'il est passé d'un taux moyen de 39 % au taux actuel de 26 %. L'avantage dont disposaient les entreprises canadiennes en termes de fiscalité, et qui permettait de compenser d'autres faiblesses, a ainsi été perdu. De plus, le taux d'imposition peut atteindre 16 % pour les entreprises américaines exportatrices¹. Nos entreprises sont ainsi grandement désavantagées non seulement lorsqu'elles veulent exporter aux États-Unis, ou ailleurs, mais également sur le marché canadien. Le CPQ invite donc les gouvernements, et au premier chef le gouvernement fédéral, à réduire le taux d'imposition des sociétés pour le rapprocher le plus possible de 16 %, à tout le moins pour les entreprises exportatrices et celles qui font face à la concurrence américaine, afin d'assurer une certaine compétitivité fiscale. Il ne faut pas oublier par ailleurs que nos entreprises sont soumises à d'autres obligations plus lourdes qu'aux États-Unis, telles la taxe carbone et des exigences réglementaires environnementales ou en matière de normes et de relations de travail.

D'autres modifications au régime fiscal sont également nécessaires pour favoriser l'investissement, notamment la mise en place d'un amortissement accéléré sur l'acquisition d'équipement. Le CPQ invite aussi le gouvernement à étudier les répercussions pour les entreprises canadiennes des nouvelles dispositions américaines du BEAT², et de proposer les correctifs nécessaires en vue d'éviter la double imposition de certains revenus de sociétés. Enfin, le CPQ appelle à la révision de la Partie VI.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui s'applique aux dividendes versés sur certaines catégories d'actions, afin de

¹ En considérant la déduction de 37,5 % au chapitre du *Foreign-Derived Intangible Income* (FDII).

² *Base Erosion Anti-Abuse Tax*

l'adapter aux différentes modifications qui ont eu lieu au cours des dernières décennies et assurer une certaine équité, du point de vue fiscal, en matière de financement des entreprises, par actions ou par endettement.

Les nouvelles exigences réglementaires financières appellent par ailleurs fortement à l'élimination, ou tout au moins à la réduction de la taxe sur le capital des institutions financières.

Équité fiscale du commerce transfrontalier (commerce en ligne, taxes environnementales et autres)

Le gouvernement devrait aussi s'engager dans l'instauration d'un nouveau système d'inscription au fichier de la TPS qui assurerait l'équité fiscale dans la perception de cette taxe par des fournisseurs de produits ou services non-résidents du Canada. Rappelons que le Québec s'est déjà engagé dans la mise en place d'un tel système et que plusieurs pays ont également déjà agi en ce sens.

Par ailleurs, un gouvernement qui se veut soucieux de l'environnement devrait s'assurer que tous les frais en lien avec l'environnement – les écofrais, par exemple – sont également perçus, tout comme les taxes de vente.

Transfert d'entreprise

Le gouvernement fédéral devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'assurer l'équité des conditions de transfert d'entreprise, qu'il s'agisse d'un membre de la famille ou d'un éventuel acquéreur non lié. Ces modifications sont d'autant plus importantes dans le contexte où plusieurs entreprises sont appelées à changer de main au cours des prochaines années. Le gouvernement fédéral devrait s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que soit harmonisée la réglementation fiscale à cet égard.

Environnement d'affaires du Canada et accompagnement des entreprises

Innovation

Le gouvernement fédéral dispose également d'autres outils fiscaux dont il peut optimiser l'utilisation afin qu'ils contribuent davantage à la compétitivité de nos entreprises, à l'innovation et à sa commercialisation, et à la réduction de l'empreinte environnementale. Le crédit d'impôt pour la R-D est l'un de ces outils. Le CPQ propose de rendre ce crédit d'impôt remboursable pour les grandes sociétés. Le gouvernement fédéral pourrait rendre remboursables les nouveaux crédits d'impôt qui n'ont pas été utilisés après une période de deux ans et s'inspirer de la France à cet égard. Ces crédits d'impôt peuvent également être élargis pour fournir les incitatifs nécessaires à la R-D en environnement, dans les technologies propres et dans les énergies renouvelables.

Par ailleurs, l'aide à la rénovation écoénergétique favoriserait l'atteinte d'objectifs environnementaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre des immeubles, elle stimulerait l'augmentation des dépenses en rénovation et aurait ainsi un impact positif sur les économies des différentes régions, en plus de lutter contre l'évasion fiscale.

Enfin, le gouvernement devrait considérer les marchés publics en général, et la Banque d'infrastructure du Canada, comme des vecteurs qui servent à favoriser l'innovation. Les donneurs d'ouvrage peuvent servir d'activateurs en donnant la chance à leurs projets de devenir des vitrines technologiques. À cet égard, il y aurait tout lieu de s'inspirer des meilleures pratiques dans le monde et de remettre en question l'application systématique de la politique du plus bas soumissionnaire.

Outre les mesures d'ordre fiscal, le gouvernement devrait investir dans des programmes et initiatives ayant un effet de levier structurant, et poursuivre énergiquement la mise en œuvre de son programme pour l'innovation et le développement économique en renforçant les liens et la synergie entre les différents acteurs, notamment le secteur public et privé, les grandes et petites entreprises, le milieu des affaires et les milieux de l'éducation.

Le gouvernement devrait également chercher avant tout à « ne pas nuire », c'est-à-dire qu'il doit faire attention aux impacts collatéraux négatifs de certaines réglementations dont les objectifs sont par ailleurs louables. Pensons par exemple aux propositions de règlements et au processus entourant la réforme du régime fédéral de réglementation des prix des médicaments qui risquent d'avoir des effets indésirables considérables. En effet, même si le CPQ est tout à fait d'accord avec l'objectif de protéger les Canadiens des prix excessifs des médicaments, il met en garde le gouvernement contre l'impact des modifications proposées sur la recherche, l'innovation et l'investissement au Canada, de même que sur l'accès à de nouveaux médicaments. Étant donné l'importance de l'enjeu, le CPQ recommande fortement au gouvernement de prendre une pause avant d'aller de l'avant, et de travailler avec tous les acteurs clés afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'effets secondaires néfastes contraires aux objectifs poursuivis.

De la même façon, nous sommes convaincus que le récent *Règlement sur les produits du tabac (apparence neutre et normalisée)* publié le 23 juin 2018, aura des répercussions majeures, non seulement pour les compagnies de tabac elles-mêmes – qui fournissent encore un marché légal – mais également pour les gouvernements, fédéral et provinciaux. Pensons entre autres à la contrebande et à la contrefaçon, qui ont d'importantes répercussions légales et fiscales. Cette réglementation constitue par ailleurs une forme d'expropriation de propriété intellectuelle et crée un précédent dangereux. Le CPQ estime qu'il faudrait porter une attention particulière aux impacts qui en découleront et, qu'en définitive, il faudrait revoir cette réglementation. Il nous apparaît totalement inconcevable que le gouvernement fédéral pense d'un côté contre le commerce illicite du cannabis en le légalisant, alors que de l'autre, il fait tout en son pouvoir pour nuire au commerce légal dans le domaine du tabac, créant de ce fait un marché illégal.

Par ailleurs, suite à la légalisation du cannabis le gouvernement devrait aider les entreprises à faire face à cette nouvelle réalité à divers égards, dont la prévention et la détection. De plus, étant donné que les provinces assumeront l'essentiel des coûts associés à ce nouveau marché (santé, services sociaux, information, contrôle policier, etc.), il faudrait pérenniser l'entente sur le partage des revenus provenant de cette source.

Soutien aux entreprises touchées par le conflit commercial

Le conflit commercial déclenché par l'administration américaine, et auquel le gouvernement canadien tente de répondre de façon adéquate appelle, dans les faits, plusieurs éléments de réponse. Il faudrait résister à la tentation de se livrer à des représailles démesurées, en particulier en ce qui concerne les intrants industriels. Les mesures de soutien financier direct des secteurs frappés par la hausse des tarifs douaniers sont évidemment nécessaires et bienvenues. Ces mesures n'ont toutefois qu'une portée à court terme et elles seront naturellement limitées dans le temps si la situation perdure. Nous devons adopter une approche plus globale pour nos secteurs qui sont déjà touchés, ainsi que pour ceux qui sont menacés. Cette approche doit couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur (production, transformation, transport et distribution) et viser à sensibiliser et à accompagner nos entreprises, principalement dans la réorganisation de leur chaîne d'approvisionnement à l'échelle internationale et nationale, et renforcer, notamment, les possibilités d'intégration de fournisseurs locaux. Concurrément, un accompagnement des entreprises serait bénéfique afin de les aider à diversifier leurs marchés et à tirer profit d'autres accords commerciaux existants, notamment l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne (AECG). Le

gouvernement est également invité à poursuivre énergiquement ses efforts en cette matière, comme avec le Partenariat transpacifique (PTP), et au développement d'une stratégie commerciale pour la Chine.

Main-d'œuvre

La disponibilité de la main-d'œuvre et sa qualification sont des enjeux de plus en plus prioritaires pour les employeurs. Des initiatives doivent être mises en place avec une mobilisation et coordination de l'ensemble des acteurs (gouvernement, employeurs, institutions), pour ouvrir de nouvelles avenues pour les investissements en capital humain.

À cet égard, plusieurs avenues sont envisageables pour les différentes clientèles –les investissements pour la formation des personnes qui perçoivent des prestations d'assurance-emploi, et des personnes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi ou qui sont actuellement sans emploi, facilitation de la reconnaissance des acquis et compétences, et collaboration accrue du milieu des affaires et celui de l'éducation. À ce dernier chapitre, le CPQ se rallie à l'initiative du BHER (*Business Higher Education Roundtable*) et à ses demandes concernant l'apprentissage intégré au milieu du travail, notamment pour en élargir la portée.

Le CPQ considère par ailleurs que l'introduction d'un crédit de cotisations à l'assurance-emploi pour les dépenses de formation, notamment les dépenses de formation structurée liées à l'implantation de nouveaux investissements, est un bon moyen pour le régime d'assurance-emploi de répondre aux besoins de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre aux nouvelles exigences du marché du travail, notamment dans le contexte de l'économie numérique. Le gouvernement doit par ailleurs recommencer à contribuer au Fonds d'assurance-emploi dans une proportion de 20 %, comme il le faisait avant l'adoption de la Loi sur l'assurance-chômage en 1971.

Le recours à des travailleurs étrangers temporaires constitue un moyen rapide et efficace de combler des besoins pressants de main-d'œuvre, et le gouvernement devrait accélérer le processus d'admission de ces travailleurs. Une accélération des processus est aussi nécessaire pour toutes les demandes d'immigration, dont l'immigration économique permanente.

Infrastructures

Le CPQ estime par ailleurs que pour que les différents programmes d'investissement en infrastructures contribuent efficacement au développement économique, ils doivent avoir la flexibilité et la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins les plus pressants des différentes régions et aux réalités changeantes du commerce et de l'industrie, et permettre de restaurer et développer les infrastructures publiques de transport et de communications. L'investissement dans les pôles logistiques, notamment les ports et chemins de fer, ainsi que dans le transport aérien régional et les infrastructures numériques (internet et sans fil), notamment pour des régions plus connectées, sont ainsi des exemples d'investissement efficace et structurant.

De plus, pour améliorer la compétitivité de l'économie canadienne, le gouvernement devrait soutenir la compétitivité de ses aéroports en leur permettant d'ouvrir leur capital à du financement privé et en cessant d'exiger des loyers aux aéroports canadiens, ou du moins en les plafonnant, le tout pouvant se faire de façon graduelle. La même question mérite d'être soulevée en ce qui a trait aux administrations portuaires sous juridiction fédérale.

Autres éléments

Allègement réglementaire

Le CPQ invite le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des mesures d'allègement et de simplification réglementaire et administrative, dont la règle du *un-pour-un* en matière de réglementation. Une attention particulière doit être accordée aux évaluations environnementales en assurant une application des lois et des réglementations facilitantes et en cohérence avec la concurrence, et en éliminant les sources d'incertitude et les chevauchements. Dans le même esprit, il faudrait se diriger sérieusement vers une déclaration d'impôt unique fédérale-provinciale.

Transferts en santé

Pour ce qui est des transferts en santé, le CPQ rappelle l'importance de tenir compte non seulement de la population mais également de son vieillissement, comme c'est le cas en particulier au Québec. Aussi une réflexion approfondie sur la *Loi canadienne sur la santé* devrait-elle être amorcée rapidement par le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces.

Équilibre budgétaire

Enfin, le gouvernement devrait présenter sans tarder un plan de retour à l'équilibre budgétaire, surtout que le Canada n'est pas en récession, et ce dans le souci de léguer aux générations futures un pays prospère et en bonne santé financière.



WWW.CPQ.QC.CA

Conseil du patronat du Québec
1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 288-5161
ou 1 877 288-5161
Télécopieur : 514 288-5165

www.cpq.qc.ca